

LE MERCREDI 5 MAI 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil d'administration du susdit centre de services scolaire, situé au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, tenue via la plateforme *Teams*, le mercredi 5 mai 2021, à 19 h 45, à laquelle sont présents :

Parents

Marie-Pier Blais
Daniel Cooke
Catherine Lamarche
Geneviève Morin
Natacha Thibault

Personnel

Jean Beauchamp
Maxime Frappier
Karine Lemire
Ariane Pallagrossi
Pascale Peterson
Maryse Renaud

Communauté

Gabrielle Bruneau
Julie DeCourval
Pierre Daoust
Andréanne Desforges
Renée-Claude Lapointe

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe
Jasmin Bellavance, secrétaire général et directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire
Annie Dampousse, directrice du Service des ressources matérielles (quitte à 20 h 24)
Manon Pagé, directrice des écoles Adrien-Guillaume et St-Cœur-de-Marie (quitte à 20 h 00)

M. Daniel Cooke préside la séance. Il déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CA-2020-63

Il est proposé par madame Natacha Thibault et appuyé par monsieur Pierre Daoust;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2021**

RÉSOLUTION CA-2020-064

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Andréanne Desforges;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 10 mars 2021 soit approuvé tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les membres du conseil d'administration ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2021**

RÉSOLUTION CA-2020-065

Il est proposé par madame Gabrielle Bruneau et appuyé par madame Julie DeCourval;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 13 avril 2021 soit approuvé tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les membres du conseil d'administration ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport du directeur général

Présente Mme Manon Pagé qui représente le CSSCV au sein du conseil d'administration du Centre de pédiatrie sociale de la Petite-Nation.

Mme Pagé présente la mission ainsi que le mandat du Centre de pédiatrie sociale.

Madame Manon Pagé quitte son siège, il est 20 h 00.

Rapport des comités du conseil d'administration

Comité de gouvernance et d'éthique par monsieur Pierre Daoust

- Politique relative aux règles de gouvernance du conseil d'administration
- Code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration
- Révision de la politique relative à la nomination des membres du conseil d'administration
- Formation de l'ENAP offerte aux membres du conseil d'administration

Comité de vérification par madame Julie DeCourval

- Appel d'offres concernant la vérification externe
- États financiers du Carrefour culturel ESTacade et de la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées
- Optimisation des ressources

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES – ÉTAT DE SITUATION

Madame Nancy Morin présente les plus récents résultats en matière de diplomation et de qualification des élèves du CSSCV.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE 2021-2022

RÉSOLUTION CA-2020-066

Attendu les termes de la résolution CA-2020-046 intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre 2020-2021 »;

Attendu que l'organisation administrative projetée pour l'année scolaire 2021-2022 prévoit un nombre total de 53,4 cadres, soit 32,4 gestionnaires d'établissement et 21 gestionnaires de service explicitement affectés aux différentes unités administratives (écoles, centres et services);

Attendu que l'objet de la présente résolution est de définir un nombre total de cadres pour l'organisation, sans affectation explicite, afin d'offrir la latitude nécessaire à la direction générale pour l'affectation des gestionnaires afin de répondre adéquatement aux besoins de l'organisation et des différents milieux;

Attendu la consultation effectuée auprès des deux associations représentant les gestionnaires du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame Catherine Lamarche et appuyé par madame Natacha Thibault;

QUE l'organisation administrative 2021-2022 inclue 53,4 gestionnaires, soit 32,4 gestionnaires d'établissement et 21 gestionnaires de service;

QUE le directeur général dispose de la latitude lui permettant de définir l'affectation des gestionnaires à l'intérieur de ces balises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

RÉSOLUTION CA-2020-067

Attendu les termes de la plainte formulée par l'élève dont le numéro de fiche est le [REDACTÉ]

Attendu qu'après enquête, le protecteur de l'élève a déposé son rapport;

Attendu que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance, à huis clos, dudit rapport;

Il est proposé par monsieur Maxime Frappier et appuyé par monsieur Pierre Daoust;

QUE ce conseil d'administration entérine le rapport du protecteur de l'élève relatif à la plainte dans le dossier de l'élève dont le numéro de fiche est [REDACTÉ] et fasse siennes les conclusions et la recommandation dudit rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2021-2022 À 2023-2024 – ADOPTION
--

RÉSOLUTION CA-2020-068

Attendu les termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3) qui prévoit que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, toutes les municipalités du territoire du CSSCV ont été consultées quant audit projet de plan triennal;

Attendu qu'en vertu des dispositions du 2^e alinéa de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSCV a consulté le comité de parents quant audit plan triennal;

Attendu les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres;

Attendu la consultation effectuée auprès des membres du comité consultatif de gestion;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Marie-Pier Blais et appuyé par monsieur Daniel Cooke;

QUE le conseil d'administration adopte le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022 - ADOPTION

RÉSOLUTION CA-2020-069

Attendu les termes des articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C.I.-13.3) qui prévoient que chaque école et chaque centre est établi par le centre de services scolaire;

Attendu les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres, du comité de parents et du comité consultatif de gestion en application des articles 79, 96.25, 110.1, 110.13 et 193, 2^e alinéa, de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C.I.-13.3);

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi et appuyé par madame Pascale Peterson;

QUE le conseil d'administration adopte les actes d'établissement 2021-2022, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES UNITÉS DE TOIT AU CFP RELAIS DE LA LIÈVRE-
SEIGNEURIE, À GATINEAU – ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES**

RÉSOLUTION CA-2020-070

Attendu l'appel d'offres visant des travaux de remplacement des unités de toit au CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie;

Attendu qu'une seule soumission conforme a été déposée quant à cet appel d'offres;

Attendu que ladite soumission s'avère deux fois plus élevée que l'évaluation préalable effectuée par l'ingénieure affectée au projet;

Attendu la recommandation de l'ingénieure responsable de ne pas octroyer le contrat à l'unique soumissionnaire conforme;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke et appuyé par madame Julie DeCourval;

QUE le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées n'octroie pas le contrat et annule l'appel d'offres concernant les travaux de remplacement des unités de toit du CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Annie Damphousse quitte son siège, il est 20 h 24.

**POLITIQUE SUR LES RÈGLES DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -
ADOPTION**

RÉSOLUTION CA-2020-071

Attendu les termes de la *Politique sur les règles de gouvernance* qui est actuellement en vigueur;

Attendu que les modifications en profondeur de la gouvernance découlant de la Loi 40 font en sorte qu'une refonte complète de ladite politique s'avère nécessaire;

Attendu l'analyse effectuée quant aux modifications apportées ainsi que la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique lors de sa rencontre du 23 mars 2021;

Attendu la consultation effectuée auprès des membres du comité consultatif de gestion, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu la recommandation du directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire ainsi que l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Geneviève Morin;

QUE le conseil d'administration adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « *Politique sur les règles de gouvernance du conseil d'administration* », le tout tel que déposé (Réf. Recueil de gestion);

QUE ladite politique entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ DE VÉRIFICATION – NOMINATION

RÉSOLUTION CA-2020-072

Attendu que conformément à la résolution CA-2020-025 intitulée « Composition des comités du conseil d'administration pour l'année scolaire 2020-2021 », le comité de vérification était formé de 4 membres;

Attendu la démission de l'un des membres du comité de vérification;

Attendu les termes de l'article 14.3 de la *Politique sur les règles de gouvernance du conseil d'administration* qui prévoit notamment que le comité de vérification doit être formé d'au moins 4 membres;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un membre supplémentaire au comité de vérification;

Il est proposé par monsieur Maxime Frappier et appuyé par madame Arianne Pallagrossi;

QUE monsieur Jean Beauchamp soit nommé membre du comité de vérification pour le présent mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 - ADOPTION

RÉSOLUTION CA-2020-073

Attendu que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* définit notamment que le conseil d'administration doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

Attendu que le projet de calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2021-2022 prévoit la tenue de 6 rencontres ordinaires;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame Karine Lemire et appuyé par madame Pascale Peterson;

QUE le calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2021-2022 soit adopté tel que ci-après défini :

1 ^{er} septembre 2021	10 novembre 2021
19 janvier 2022	16 mars 2022
4 mai 2022	22 juin 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU AVEC LA VILLE DE GATINEAU CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE CLASSE EXTÉRIEURE ET LE VERDISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU RUISSEAU – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION CA-2020-074

Attendu que le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées a été élaboré à la satisfaction des parties;

Attendu que par l'entremise de son Fonds vert, la Ville de Gatineau verse un montant maximum de 15 000 \$ pour un projet d'aménagement d'une classe extérieure et le verdissement de la cour de l'école du Ruisseau;

Il est proposé par madame Catherine Lamarche et appuyé par madame Natacha Thibault;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées, le protocole d'entente intervenu avec la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION CA-2020-074

Il est proposé par monsieur Maxime Frappier et appuyé par madame Karine Lemire;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Il est 20 h 33.

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 21 juin 2021 via la plateforme *Teams*.

Daniel Cooke,
Président du CA

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

